



Agenda

Lundi 6 juin

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Paul LAGARDE**, professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne, membre de l'Institut de droit international : « *La nationalité dans un monde globalisé* ».

Mardi 7 juin

-9h : Colloque « Handicap et réussite : un défi managérial » et remise du Prix de la Fondation Olivier Lecerf (Grande salle des séances) suivis d'une réception.

Lundi 13 juin

-9h : Entretien de l'Académie « Le désordre normatif », Gde salle des séances

-15h : **Francis DELON**, ancien secrétaire général de la Défense nationale : « *Lutte contre le terrorisme et droit international* ».

-17h : Réunion des représentants des sections en vue de l'élection d'un associé étranger.

Mercredi 15 juin :

-9h30 : Hommage à **Bernard d'Espagnat** (Fondation Del Duca).

Lundi 20 juin

-13h30 : Réunion de la section Philosophie, salle 3.

-15h : **Isabelle FALQUE-PIERROTIN**, présidente de la CNIL : « *Univers numérique et droit* ».

Lundi 27 juin

-15h : **Nicolas BONUCCI**, directeur des affaires juridiques de l'OCDE : « *La corruption et le droit international* ».

-17h : Réunion du jury du Prix Freville – Messmer, salle 3.

Lundi 4 juillet

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **François ALABRUNE**, directeur des affaires judiciaires au ministère des Affaires étrangères : « *La politique juridique extérieure de la France* ».

Séance du lundi 30 mai

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 23 mai, le président **Gilbert Guillaume** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

Denis Kessler a présenté le livre de son confrère **Jean Tirole**, prix Nobel d'économie 2014, *Économie du bien commun* (Paris, PUF, mai 2016, 640 p.).

Le président a passé la parole à **Daniel Turp**, professeur à l'Université de Montréal, qui a fait une communication intitulée « Le Québec et le droit international ».

En choisissant de traiter ce sujet, l'orateur a voulu faire mieux connaître, selon ses propres mots, « un Etat qui, sans être souverain ou indépendant, a cherché à affirmer une personnalité internationale et à s'appuyer sur le droit international pour émerger comme l'un de ses sujets. » En présentant une synthèse de 50 années d'évolution des relations internationales de la nation québécoise, il a notamment souligné l'importance de « la relation directe et privilégiée développée avec la France, relation qui n'est pas étrangère à la capacité que détient aujourd'hui le Québec d'agir sur la scène internationale. »

Après avoir retracé le cheminement historique du Québec sur la scène internationale, dont le déclencheur a été le discours de Paul Gérin-Lajoie devant le corps consulaire le 12 avril 1965, Daniel Turp a conclu : « Le Québec assume aujourd'hui des engagements internationaux multiples et se déploie, par une représentation extérieure, au sein de la communauté internationale. Mais il est aussi appelé à défendre son droit à disposer de lui-même et à faire échec à un système constitutionnel canadien, qu'il s'agisse de la *Loi sur la clarté* ou de la *Loi constitutionnelle* de 1982, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*, dont il faut rappeler qu'elles ont été adoptées sans le consentement du gouvernement, du Parlement et du peuple du Québec, cherchant à porter atteinte à son droit de choisir. Le Québec ne pourra jamais consentir, de façon pleine et entière, à des engagements internationaux, d'assurer, de façon distincte et libre, sa représentation extérieure, mais également son développement économique, social et culturel, en l'inscrivant avec certitude dans le sillon du droit international, que s'il choisit la voie du pays. »

À l'issue de sa communication, **Daniel Turp** a répondu aux questions que lui ont posées **Bertrand Saint-Sernin**, **Jean-Claude Casanova**, **Jean-Claude Trichet**, **Xavier Darcos**, **Michel Pébereau**, **Philippe Levillain**, **Alain Besançon** et **Georges-Henri Soutou**.



Honneurs et distinctions

Jeudi 26 mai 2016 l'ambassadeur d'Allemagne Nikolaus Meyer-Landrut a remis les insignes de Commandeur de l'Ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne à **Thierry de Montbrial**. Étaient présents à la cérémonie le Chancelier **Gabriel de Broglie** et le Secrétaire perpétuel **Xavier Darcos**.



Honneurs et distinctions

Remise des insignes de Grand Commandeur de l'Ordre du Phénix au Professeur François Terré

- Le 21 mars, Monsieur **Prókopis Pavlopoulos**, P*résident de la République grecque, a remis à **François Terré** les insignes de Grand Commandeur de l'Ordre du Phénix. Le récipiendaire a prononcé le discours suivant : « Tous ceux que la vie a menés du côté de la Grèce, dès l'apprentissage de la langue et de la culture, tous ceux que la vie universitaire y a conduits, d'étape en étape, jusqu'à l'Académie d'Athènes et aujourd'hui au grand cordon du Commandeur de l'Ordre du Phénix et à sa remise par le Président de la République, relie cette relation unique à une intimité vieille, pour ma part, de bien plus qu'un demi-siècle. Une intimité dont les sources sont multiples. Avec tant de collègues, présents ou partis, rencontrés ou revus à Thessalonique ou à Strasbourg, d'étudiants devenus professeurs, en philosophie, mais aussi en sociologie, ainsi, évidemment, qu'en droit. D'une identité avec la Fondation Onassis, de l'histoire des Grecs de l'Institut de France. D'un dialogue étroit et ininterrompu entre les juristes. Vous en êtes l'exemple vivant, Monsieur le Président Prókopis Pavlopoulos, messenger reconnu du droit public. Est-ce ce dialogue qui nous rappelle sans cesse à quel point la pensée grecque n'a jamais succombé au positivisme juridico-règlementaire qui peut asphyxier le droit, la justice et la liberté ? – Tel est le message que je voudrais, un instant, esquisser. Il est lié à une histoire inégalable, à celle du droit occidental, né de la Grèce, puis de Rome, ces sœurs antiques créatrices dont nous sommes messagers de l'héritage depuis des millénaires, au moins depuis le retour d'Ulysse à Ithaque. »

Dans la presse et sur les ondes

- **Jean-Robert Pitte** : « Oui, la sélection à l'université est juste et bonne », dans *Le Figaro* du lundi 23 mai. Extrait : « Les recteurs d'Île-de-France s'aperçoivent il y a quelques jours que les universités disposant de facultés de médecine n'offrent que 7500 places alors que 8000 lycéens ont placé ce cursus en tête de leurs choix pour la rentrée 2016. [...] Le président de Paris-Descartes a déjà pris les devants : il a acheté des petites tables de manière à faire entrer plus d'étudiants dans les salles de cours ! A pouffer de rire si ce n'était aussi affligeant. Cela n'empêche pas certains de ses collègues d'être obnubilés par le classement de Shanghai. Mais comment leurs universités pourraient-elles gravir des échelons, alors qu'elles se privent volontairement des meilleurs bacheliers ? [...] La plupart des bons lycéens aspirent à entrer dans les filières sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles, écoles de commerce ou d'ingénieurs post-bac, STS, IUT), poussés par leurs parents et par leurs professeurs, et ce quels que soit la sensibilité politique de ces derniers et le militantisme desdits lycéens. Les universités françaises ne cessent de se tirer des balles dans le pied. Elles sont la risée des étrangers qui connaissent leurs règles de fonctionnement absurdes. [...] Sans orientation-sélection à l'entrée, sans augmentation sensible des droits d'inscription et, bien entendu, des bourses au mérite, sans évaluation fondée sur la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés, les universités françaises seront toujours la dernière roue du carrosse. »
- **Chantal Delsol** : « Maire de Londres : le paradoxe français », dans *Le Figaro* du mardi 10 mai. Extrait : « Les médias français se félicitent bruyamment de l'élection du maire de Londres. Sadiq Khan a tout pour leur plaire : fils d'immigré pakistanais musulman, pauvre et méritant, avocat spécialisé dans les Droits de l'homme, travailleur, pro-européen et anti-brexit. Nous avons été heureux de voir les Etats-Unis élire avec Obama un candidat noir : belle revanche de l'histoire après un apartheid encore si récent. De la même façon, on ne peut qu'être heureux de voir réussir de la sorte un enfant de famille immigrée modeste. Mais ce n'est pas cela qui est en cause ici. La victoire de Sadiq Khan est revendiquée au nom de la "diversité". Enfin un candidat musulman ! [...] C'est l'occasion pour certains de souligner que – c'est ce qu'il fallait démontrer – les racines de l'Europe ne sont pas chrétiennes : puisque des musulmans peuvent, élus par les citoyens, devenir gouvernants. Il faut que nous soyons bien aveuglés pour ne pas voir la mystification dans laquelle nous nous plaisons. Nous ne félicitons Sadiq Khan d'être musulman que parce qu'il est si éloigné de tout ce qui fait l'islam. Il n'organisera certainement jamais à Londres quelque chose comme le salon de la femme musulmane de Pontoise, avec des conférences sur "*les femmes vertueuses obéissent à leur mari*" et "*la femme ne sort de chez elle que par la permission de son mari*". Il a tout fait pour sauver le pub de son quartier. [...] Il récuse avec vigueur l'image du musulman anti-juif. Il est spécialisé dans les Droits de l'homme tels que nous les entendons. [...] Enfin, et non le moindre, il a soutenu le mariage homosexuel. »

À savoir

- **Yvon Gattaz** a ouvert, le lundi 23 mai, la semaine « Ingénieurs-Entrepreneurs » de Centrale-Supélec. Présidant la première journée, qu'il a organisée sur le thème « START, c'est bien – UP, c'est mieux », il en a dégagé les conclusions par un discours de synthèse prononcé devant de très nombreux étudiants et chefs d'entreprises.
- **Jacques de Larosière**, lors d'un colloque de formation bancaire qui s'est tenu le mercredi 18 mai à Louveciennes, a prononcé un discours sur le thème « L'importance de la culture en matière bancaire ». Extrait : « La création systématique de liquidités et prolifération de l'innovation financière contribuent à expliquer – sans les justifier – certaines dérives qui choquent l'opinion publique. Le "court-termisme" : Les dirigeants d'entreprises ont été de plus en plus poussés – sous la pression des actionnaires – à maximiser les revenus à court terme au détriment d'une stratégie d'investissements à long terme. L'entreprise – y compris la banque – est trop souvent perçue comme un produit financier. D'où la recherche de rendements plus élevés et l'indexation des rémunérations des dirigeants sur la valeur de marché de l'entreprise » (L'intégralité du discours est disponible sur le site de l'Académie)